

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 22 août 2023* à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que monsieur le conseiller Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire monsieur André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**SONT ABSENTS :**

Madame la conseillère Josée Bussièrès et messieurs les conseillers Michel Bélisle et Jean Précourt.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 16**

**01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2023-08-268**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023 ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 juillet 2023 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;  
Période de questions ;

**LÉGISLATION**

---

05. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement 245-2023 modifiant le règlement 160-2017 afin de permettre le multi logement dans les zones H-01 et H-11 ;
06. Adoption du règlement 244-2023 décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2023 ;
07. Autorisation de participation au Congrès de la FQM – M. Jean Précourt ;

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

08. Autorisation d'achat du logiciel SYGED – Gestion documentaire ;
09. Autorisation d'achat d'un terminal de paiement Interac ;
10. Autorisation de paiement de l'avenant – Assurances municipales ;
11. Mandat d'évaluation des bâtiments et des équipements municipaux assurables à la firme SPE valeur assurable ;
12. Autorisation d'inscription au colloque de zone de l'ADMQ ;
13. Remboursement de taxes municipales 2023 – Mme Thérèse Hamel ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

14. Autorisation de signature et de paiement de l'offre de services de la centrale 9-1-1 CAUCA ;

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

15. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant inc.* – Stabilisation des berges du rang de l'Île ;
16. Autorisation de paiement à la firme *LAMBERT THERRIEN S. E. N. C.* – Dossier poursuite *Les services EXP et Excavation Tourigny* – Glissement de terrain 2015 ;

## **VOIRIE MUNICIPALE**

---

17. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Compensation aux municipalités ;
18. Octroi du contrat de déneigement des chemins 2023-2026 à l'entreprise Ferme Le Petit Lard Inc. ;
19. Lignage des rues – Demande de soumissions ;
20. Autorisation de paiement à la firme Techni-Consultant inc. – Services de première ligne ;
21. Autorisation de paiement à *Construction et pavage Boisvert* – Réfection de pavage de la rte. de la Grande-Ligne et de la rue Ducharme ;
22. Autorisation d'achat d'équipements et d'outils – Camion de la voirie ;

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

23. Autorisation de paiement à *Les Gazons Tessier* – Contrôle de la végétation des parois intérieures des étangs ;
24. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant inc.* – Remplacement des conduites d'égouts pluviaux et d'aqueducs de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;
25. Autorisation de paiement à *Excavation McBM* – Décompte progressif n°2 – Remplacement des conduites d'égouts pluviaux et d'aqueducs de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;
26. Octroi de contrat à *GFL Environmental Services inc.* - Vidange des boues étangs aérés ;
27. Autorisation de paiement à la firme *Pluritec LTÉE* – Balancement hydraulique et études préparatoires ;
28. Autorisation de paiement à *Les Services EXP inc.* - Site de dépôt des neiges usées – Phase 2 ;
29. Autorisation de paiement à *Les Services EXP inc.* – Site de dépôt des neiges usées – Modification de la demande ;
30. Autorisation de paiement à *Techni-Consultant inc.* – Modélisation hydraulique du réseau d'eau potable secteur Notre-Dame ;
31. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant inc.* – Collaborateurs externes pour la vidange des boues des étangs aérés ;
32. Autorisation de paiement à *SNC-LAVALIN INC.* – Contrôle qualitatif travaux TECQ de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

## **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

33. Autorisation de signature de l'acte de quittance - *T.C.F. Express inc.* ;
34. Autorisation d'entente de location – Terrain bord de l'eau rue Ally – Mme Sylvie Shooner, représentante des résidents de de la rue Ally ;

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

35. Autorisation de paiement à *Indik.ca* – Resurfaçage du terrain de tennis ;
  36. Autorisation de paiement à *Tessier Récréo-Parc* – Réparation des jeux d'eau ;
  37. Autorisation de paiement à Les entreprises d'électricité *D.A. inc.* – Salle Renaud-Baril ;
  38. Autorisation de paiement à *Couvre-Plancher Casavant inc.* – Salle Renaud-Baril ;
  39. Autorisation de paiement à *CD Finition inc.* - Salle Renaud-Baril ;
  40. Autorisation de paiement à *RCA Électrique Baie-du-Febvre* – Installation du tableau de pointage de soccer ;
  41. Autorisation d'achats de ballons et de filets de soccer – Tournoi de soccer régional 2023 ;
  42. Autorisation d'achat de médailles – Tournoi de soccer régional 2023 ;
  43. Autorisation de paiement à la ligue de soccer ;
  44. Autorisation d'achat d'un filet de tennis ;
  45. Autorisation d'achat de mobilier urbain – Terrain de tennis ;
  46. Demande de commandite de la FADOQ ;
- 
47. Affaires diverses ;
  48. Documents déposés ;
  49. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;  
Période de questions ;
  50. Levée de l'assemblée.

## **02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 11 juillet 2023, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2023-08-269

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le  
procès-verbal de la *séance ordinaire* du 11 juillet 2023 et d'en autoriser  
la signature.

**03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 31 JUILLET 2023**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal  
de la *séance extraordinaire* du 31 juillet 2023, la secrétaire d'assemblée  
est dispensée d'en faire la lecture.

2023-08-270

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le  
procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 31 juillet 2023 et d'en  
autoriser la signature.

**04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance  
de la liste des comptes au 31 juillet 2023 ;

2023-08-271

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du  
certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité  
des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la  
Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au  
budget de l'exercice financier 2023.

---

*Isabelle Tougas*

*Secrétaire/commis-comptable*

**Municipalité de PIERREVILLE**

**Conseil du mois de Août**

**ANNÉE 2023**

**Liste des comptes**

**Déboursés directs (Dépense 2023)**

1	9355	Gamelin Mario - 1ere coupe du fauchage des bords de route	3 708.81 \$
2	9356	Les Services EXP - HP modification à la demande d'autorisation site des neiges usées	2 980.73 \$
3	9357	Matériaux et surplus Lefebvre - Pourtre en H 4x4, fer usagé	430.01 \$
4	9358	Groupe 132 inc. - Aménagement du site des neiges usées phase 2	4 090.07 \$
5	9359	Therrien Couture Jolicoeur - HP avis juridique	1 651.04 \$
6	9360	GNR Corbus - Entretien de l'unité de climatisation	321.64 \$

7	9361	Dallaire Médical inc. - Défibrillateur ND	1 931.58 \$
8	9362	Enviro Solutions Canada inc. - Chlorure de calcium liquide 35%	2 028.16 \$
9	9363	PLP Consultants - Programmation logiciel actifs	3 449.25 \$
10	9364	Gradinmobile.com - 35% de dépôt pour la réservation d'une location de gradin pour le tournoi de soccer	446.68 \$
11	9365	Excavation MCBM inc. - Décompte #1 travaux des conduites rues Daneau, Descheneaux	127 411.21 \$
12	9366	Yvon et Alex Michon enr. - Peintre pour la salle Renaud-Baril	1 398.59 \$
13	9367	Petite-Caisse - Café, savon, lavette, cahier, clé usb, marqueurs, pôle à rideau, timbres, vaporisateur.	250.56 \$
14	9368	Boisvert Lyne - Vestes de flottaison, formation gestion financière municipale (Jean Précourt)	1 080.74 \$
			<b>151 179.07 \$</b>

### **Kilométrage, dépense payé avec salaire**

1		Isabelle Tougas - Déplacement du mois de juillet 2023	8.54 \$
2		Sylvain Bardier - Soulier de sécurité	169.98 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire avril, mai, juin 2023	125.00 \$
			<b>303.52 \$</b>

### **Prélèvements automatiques**

1		Bell Canada - Téléphone du mois de juin 2023	1 519.47 \$
2		Hydro-Québec - Électricité du 14 avril 2023 au 12 juin 2023	5 163.41 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de juillet 2023	11 221.13 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de juillet 2023	5 420.25 \$
5		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de juillet 2023	4 286.19 \$
6		Sogetel - Service Internet du mois de juillet 2023	18.34 \$
7		Visa Desjardins - Livres, Zoom, Itunes, Microsoft	266.53 \$
8		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
			<b>27 935.56 \$</b>

### **Fournisseurs 2023**

1	9369	Descôteaux André - Déplacements: Salle Renaud Baril, chemin De La Coulée, rues Daneau & Descheneaux, Trois-Rivières peinture (2x)	- \$
2	9369	<b>Suite:</b> Glissement de terrain rang Du Haut-De-La-Rivière, rang Courchesne, rang Du Petit-Bois, urgence semaine des vacances, visite terrains de tennis.	- \$
3	9369	<b>Suite:</b> Visite centre communautaire et terrain de tennis pour travaux	711.70 \$
4	9370	Boisvert Lyne - Dépenses: Vigilis assurance invalidité	1 563.47 \$
5	9370	Boisvert Lyne - Déplacements: Auger Dubord, Moreau, Belmont, Spax, Mégaburo, Tanguay, Meuble RD, Bricks, Service de l'Estrée	167.75 \$
6	9371	Buropro - Divers stylos, photocopies du mois de juillet 2023	165.28 \$
7	9372	Dépanneur Pierreville - Essence camions	589.63 \$
8	9373	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	253.15 \$
9	9374	Emco - Pièces pour aqueduc, égout.	1 868.08 \$
10	9375	Guévin Michaud Marie-Pier - Subvention Hockey (Alexy Dionne, Victor Dionne)	379.00 \$
11	9376	Eurofins Environex - Tests d'eau potable	780.11 \$
12	9377	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Luminaire 135 rue Georges, coin Principale et 2e Avenue	252.55 \$
13	9378	Quai Bertrand - Plancher 12" x 36"	1 299.22 \$
14	9379	Martech - Réflecteur rouge et vert pour les bouées	1 621.15 \$
15	9380	Mégaburo - Post-it, boîte, porte clé, correcteurs, stylos, pinces, surligneur, clé usb, reçu, protège feuille, boîtes, relieur en D	609.38 \$
16	9381	MRC Nicolet-Yamaska - Service d'inspection	271.67 \$
17	9382	Municipalité de Baie-Du-Febvre - Contribution pour le départ de Michel Côté de la MRC Nicolet-Yamaska le 7 juin 2023	77.02 \$
18	9383	Patrick Morin - Épinettes, vis, ruban noir anti-dérapant, parasols	513.72 \$
19	9384	RGMR Bas Saint-François - 4 vignettes de déchets, collecte de gros rebuts, 7/12 vers. Quote-Part	25 124.24 \$
20	9385	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau juin, juillet 2023	39 659.16 \$

21	9386	Régie d'incendie Pierreville St-François-Du-Lac - 3/4 vers. Quote-part 2023, interventions incendies	36 382.77 \$
22	9387	Groupe RDL Drummondville - Présentation de rapport financier de l'exercice 2021	695.60 \$
23	9388	SEAO - Appel d'offre déneigement 2023-2024	14.40 \$
24	9389	Medias Transcontinental - Appel d'offres pour la vidange de boues aux étangs	644.67 \$
25	9390	Messer - Location de bouteille d'acétylène et oxygène	321.12 \$
26	9391	Bourque Samuel - 3/3 vers. Responsable de soccer	500.00 \$
27	9392	ADN Communication - Alertes Municipales juillet 2023	106.57 \$
28	9393	CDTEC Calibration inc. - Étalonnage et certificat sur place de détecteurs portables 4 gaz pour espace clo	143.72 \$
29	9394	Entretien Katom - Terre pour plate bande	689.85 \$
30	9395	Le Courrier Sud - Avis public déneigement 2023-2024, avis règl. 240-2023 démolition d'immeuble	1 004.88 \$
31	9396	Courchesne Joannie - 3/3 vers. Responsable de soccer	500.00 \$
32	9397	Lalema inc. - Autorécreuse Henry (R-2023-06-222)	6 420.49 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>123 330.35 \$</b>

<b>Total des factures du mois</b>	<b>302 748.50 \$</b>
-----------------------------------	----------------------

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### LÉGISLATION

#### 05. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 245-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 160-2017 AFIN DE PERMETTRE LE MULTI LOGEMENT DANS LES ZONES H-01 ET H-11

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Nathalie Traversy, à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 245-2023 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 160-2017 de façon à permettre le multi logement (habitation II (H2c) – 3 logements ou habitation III (H3a) – 4 à 12 logements) dans les zones H-01 et H-11

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1), une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

#### 06. ADOPTION DU RÈGLEMENT 244-2023 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023

##### RÈGLEMENT 244-2023 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE les frais prévus au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (Chapitre A-21. R.3) de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Chapitre A-2.1, a. 11, 85 et 155) ont été indexés et mis à jour le 1<sup>er</sup> avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité* permet de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 31 juillet 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-08-272

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil de la municipalité de Pierreville décrète et statue par le présent règlement, ce qui suit :

#### **ARTICLE 1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2. TITRE**

Le présent règlement porte le numéro **244-2023** et s'intitule « **Tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2023** ».

#### **ARTICLE 3. PÉRIODE D'APPLICATION DU RÈGLEMENT**

Il est, par le présent règlement, établi une tarification pour l'utilisation de certains biens et services de la Municipalité de Pierreville, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

#### **ARTICLE 4. APPLICATION ET TAXES APPLICABLES**

Le tarif applicable apparaît en regard de chacun des biens et des services mentionnés aux annexes suivantes :

- a) Administration
- b) Objet promotionnel
- c) Services municipaux
- d) Déchets

Pour les tarifs décrétés aux annexes A, B, C et D les taxes applicables sont en sus, lorsqu'applicable.

#### **ARTICLE 5. IDENTIFICATION**

Tout bénéficiaire ou usager d'un bien ou d'un service pour lequel un tarif est exigé, en vertu du présent règlement, doit au préalable s'identifier et, sur demande, fournir une preuve d'identification.

#### **ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
*André Descôteaux*  
Maire

\_\_\_\_\_  
*Lyne Boisvert, CPA*  
Directrice générale, Greffière-trésorière

Avis de motion :	31 juillet 2023
Présentation du projet :	31 juillet 2023
Adoption du règlement :	22 août 2023
Entrée en vigueur :	
Avis public d'entrée en vigueur :	

#### **07. AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA FQM – M. JEAN PRÉCOURT**

CONSIDÉRANT QUE la résolution portant le numéro 2023-06-204 autorisait les membres du conseil à participer au 81<sup>e</sup> congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Jean Précourt n'avait pas manifesté son intérêt à participer audit congrès ;

2023-08-273

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Jean Précourt désire maintenant participer à ce congrès ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le conseiller Jean Précourt à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 au coût de ± 1 207,24 \$ taxes incluses / par personne ;

QUE les frais d'hébergement s'ajoutent au montant de l'inscription ;

QUE les frais de déplacement et tous les repas non inclus dans les montants précédemment mentionnés seront remboursés.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Congrès & formations - élus » 02 110 00 454 et « Congrès & formations - adm » 02 130 00 454*

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

### **08. AUTORISATION D'ACHAT DU LOGICIEL SYGED – GESTION DOCUMENTAIRE**

CONSIDÉRANT l'évolution des technologies de l'information et la bureautique, la Municipalité doit se prémunir d'un logiciel de gestion documentaire afin de pouvoir gérer simultanément l'information numérique et papier ;

CONSIDÉRANT QUE le progiciel évolutif SyGED, développé par l'entreprise PG Solutions, offre la solution de gestion intégrée des documents et la gestion de processus qui permet d'établir un système hautement sécuritaire de gestion de l'information documentaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service n° 1MSTH85-017233-EF4 soumise le 17 août 2023 se détaille comme suit :

#### Prix des licences

Moteur de recherche DTSearch	355,00 \$
SyGED Reconnaissance optique de caractères	531,25 \$
SyGED Interface de classement simplifiée	603,50 \$
SyGED Gestion documentaire	2 075,00 \$
	<hr/>
	3 564,75 \$

#### Prix des services professionnels

Installation serveur client PG	627,00 \$
Mise en route – Accompagnement PG	1 160,00 \$
Formation d'une journée PG (2 pers.)	2 320,00 \$
Gestion de projet PG	435,00 \$
Règles conservation et plan classification municipal 2022	625,00 \$
	<hr/>
	5 167,00 \$

#### Prix du Programme CESA – Récurrent

SyGED Reconnaissance optique de caractères	159,00 \$
Moteur de recherche DTSearch	89,00 \$
SyGED Gestion documentaire	650,00 \$
	<hr/>
	898,00 \$

CONSIDÉRANT QUE le coût du logiciel SyGED est de 4 098,57 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le prix des professionnels pour l'installation du logiciel, l'accompagnement PG et de la formation pour 2 personnes est de 5 940,76 \$ ;

CONSIDÉRANT QU'annuellement, la Municipalité devra déboursier des frais pour la mise à jour et le maintien du logiciel pour un montant de 1 032,48 \$ taxes incluses, et ce au prorata des jours utilisés en 2023 et que ce montant sera majoré d'une indexation d'année en année ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de ladite offre de service est d'environ ± 10 039,33 \$ taxes incluses et à ce montant s'ajoutent les frais pour la mise à jour et le maintien du logiciel ;

CONSIDÉRANT QUE ladite offre de service comprend un rabais exceptionnel de 870,00 \$ ;

**2023-08-274**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat et le paiement du logiciel de gestion documentaire SyGED offert par l'entreprise PG Solutions, au montant de ± 10 039,33 \$ taxes incluses ainsi que les frais de mise à jour et de maintien du logiciel pour une somme qui sera précisée lorsque le système sera installé.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Logiciel comptable » 03 310 00 016*

#### **09. AUTORISATION D'ACHAT D'UN TERMINAL DE PAIEMENT INTERAC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir aux citoyens la possibilité d'effectuer leurs paiements divers par carte de débit lorsque ceux-ci se présentent au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de procéder à l'achat d'un terminal de paiement Débit/Interac sans fil ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de l'entreprise Global Payments Desjardins se détaille comme suit :

Terminal de paiement sans fils (achat)	595,00 \$ taxes en sus
Frais d'inscription électronique	205,00 \$ taxes en sus
Frais de transactions par carte de débit	0,04 \$/transaction
Frais de cartes de crédit	1,35 %/transaction
Livraison	0,00 \$
Frais bancaires et limites de transactions	0,00 \$
Portail client	0,00 \$
Frais administratifs	0,00 \$

CONSIDÉRANT QU'à l'achat du terminal de paiement sans fil, celui-ci est garanti 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, madame Lyne Boisvert, a dû personnellement cautionner la Municipalité pour les services offerts chez Global Payments Desjardins ;

CONSIDÉRANT QUE la location du terminal est de 30 \$ taxes en sus par mois ;

**2023-08-275**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat et le paiement du terminal sans fils pour 919,80 \$ taxes incluses et d'interdire les paiements avec cartes de crédit puisque les frais sont très élevés, et ce à moins d'avis contraires de la direction générale ;

QUE la Municipalité s'engage à ne pas tenir pour responsable madame Lyne Boisvert, directrice générale, et ce, de quelque manière que ce soit ;

QUE la Municipalité s'engage à payer tous les frais qui pourraient être imputables à madame Lyne Boisvert, directrice générale.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Équipements de bureau » 02 130 00 726, « Autres services- » 02 130 01 496*

## **10. AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'AVENANT – ASSURANCES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE les primes d'assurances de la FQM assurances ont subi une augmentation et ce dû au fait que la municipalité a demandé d'augmenter les valeurs des bâtiments, et ce, suite à l'augmentation fulgurante du prix des matériaux ;

CONSIDÉRANT QUE le montant supplémentaire à déboursier est de 2 523,35 \$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-08-276**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à la FQM assurances au coût de 2 523,35 \$ taxes incluses et ce afin d'augmenter la valeur des bâtiments assurables.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Assurance – Gestion financière » 02 130 00 421, « Assurance – ADM » 02 190 00 421, « Assurance – Sécurité civile » 02 230 00 421, « Assurance – Voirie » 02 320 00 421, « Assurance – Garage municipal » 02 321 00 421, « Assurance – Camions municipaux » 02 322 00 421, « Assurance – Tracteurs » 02 324 00 421, « Assurance – Enlèvement de la neige » 02 330 00 421, « Assurance – Éclairage des rues » 02 340 00 421, « Assurance – Réseau d'aqueduc » 02 413 00 421, « Assurance – TEU Usine ND » 02 414 00 421, « Assurance – TEU Usine Pville » 02 414 10 421, « Assurance – Réseau égout ND » 02 415 00 421, « Assurance – Réseau Égout Pville » 02 415 10 421, « Assurance – Aménagement – Urbanisme et zonage » 02 610 00 421, « Assurance – Centre communautaire » 02 701 20 421, « Assurance – Chalet des Loisirs ND » 02 701 22 421, « Assurance – Patinoires » 02 701 30 421, « Assurance – Quais, plage » 02 701 40 421, « Assurance – Parcs et terrains de jeux » 02 701 50 421, « Assurance – Comité des Loisirs » 02 701 92 421, « Assurance – Bibliothèque » 02 702 30 421.*

## **11. MANDAT D'ÉVALUATION DES BÂTIMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ASSURABLES À LA FIRME SPE VALEUR ASSURABLE**

CONSIDÉRANT l'augmentation annuelle des coûts de reconstruction des bâtiments ainsi que l'augmentation de la valeur assurable des équipements ;

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance prévoit une clause de règle proportionnelle de 80 % qui est applicable aux bâtiments et contenus ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'évaluation professionnelle de la valeur immobilière des bâtiments et des équipements de la Municipalité afin de détenir une couverture d'assurance suffisante ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut obtenir satisfaction lors du règlement d'une réclamation le cas échéant ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'évaluation *SPE valeur assurable*, spécialisée dans le domaine de l'évaluation immobilière au niveau de la valeur de reconstruction des bâtiments et des équipements résidentiels, commerciaux, industriels, institutionnels et agricoles, est en partenariat d'affaire avec la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de 10 640,94 \$ taxes incluses, émise le 11 août 2023 par la firme *SPE valeur assurable* comprend l'évaluation des bâtiments et des équipements suivants :

*Hôtel de ville et Bibliothèque* : 26, rue Ally  
*Garage municipal* : 100, rue Rousseau  
*Garage municipal* : 66, rue Martel  
*Centre communautaire et culturel* : 44, rue Maurault  
*Chalet des loisirs* : 30, rue Principale  
*Toilettes publiques* : 26, rue Ally  
*Station de pompage* : 26, rue Ally  
*Station de pompage* : 26, rue Ally  
*Usine d'épuration excluant les bassins* : 0, rue Lefebvre

CONSIDÉRANT QUE la station de pompage, située au 1 rue Poirier est présentement en étude par les firmes d'ingénierie puisque le Ministère de l'Environnement a envoyé une lettre à la municipalité démontrant que cette station ne respecte pas les normes d'environnement ainsi ce bâtiment ne sera pas évalué ;

**2023-08-277**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de 10 640,94 \$ taxes incluses émise par la firme *SPE valeur assurable* ;

QUE la MMQ permet d'obtenir un rabais de 10 % et ce durant 7 ans sur le coût d'assurance de tous les bâtiments pour lesquels la municipalité a bénéficié d'une évaluation professionnelle.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Assurance – ADM » 02 190 00 421, « Assurance – Garage municipal » 02 321 00 421, « Assurance – TEU Usine Pville » 02 414 10 421, « Assurance – Centre communautaire » 02 701 20 421, « Assurance – Chalet des Loisirs ND » 02 701 22 421, « Assurance – Parcs et terrains de jeux » 02 701 50 421, « Assurance – Bibliothèque » 02 702 30 421.*

## **12. COLLOQUE DE ZONE ADMQ – AUTORISATION DE PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, madame Lyne Boisvert, a reçu une invitation pour participer au prochain Colloque de zone offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque offre une programmation enrichissante et un lieu de réseautage qui stimule l'excellence ;

**2023-08-278**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à participer au Colloque de la zone 07 – Centre-du-Québec, de l'Association des directeurs municipaux du Québec le 12 octobre 2023 à Ham-Nord au coût de 143,72 \$ ;

QUE les frais d'inscription incluent le dîner et les pauses-santé ;

QUE les frais de déplacement seront remboursés à madame Boisvert.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès & formation – ADM » 02 130 00 454*

### **13. REMBOURSEMENT DE TAXES MUNICIPALES 2023 – MME THÉRÈSE HAMEL**

CONSIDÉRANT QU'un montant de 400,00 \$ a été facturé à Mme Thérèse Hamel pour l'année 2023, et ce en référence avec le règlement de taxation 2023 soit la Compensation-Taxes Conteneurs et Roulottes ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Thérèse Hamel ne possède qu'une roulotte avec toit fixe tenant lieu de bâtiment pour laquelle, le règlement de taxation Compensation-Taxes Conteneurs et Roulottes est applicable ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC par son service d'inspecteur en bâtiment effectue les visites sur le territoire afin de produire une liste d'adresses ainsi que le nombre de Conteneurs ou roulottes y étant associés ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Hamel a fait une demande de remboursement puisqu'elle allègue que le montant de Compensation-Taxes Conteneurs et roulottes est injustifié ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-08-279**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer à madame Thérèse Hamel un crédit de taxes municipales de 300,00 \$.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Remboursement de taxes » 02 130 00 992*

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

### **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

### **14. AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE PAIEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA CENTRALE 9-1-1 CAUCA**

CONSIDÉRANT QUE le centre d'expertise multiservice et centrale 911 CAUCA est un OSBL financé à 100% par la redevance payée et chargée sur la facture mensuelle de toutes personnes détenant une ligne téléphonique (filaire ou cellulaire) ;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution ne suffit plus à assumer les frais d'exploitation qui augmentent plus rapidement que l'indexation de la redevance ;

CONSIDÉRANT QUE le coût *per capita* se détaille comme suit plus un montant fixe 130 \$/année, par municipalité :

793,00 \$ pour 2023-2024  
1 305,20 \$ pour 2024-2025  
1 817,52 \$ pour 2025-2026  
2 329,95 \$ pour 2026-2027  
2 842,52 \$ pour 2027-2028

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de la centrale 911 CAUCA est au coût de 9 088,19 \$ taxes incluses pour cinq (5) ans de services, renouvelable après cinq (5) ans avec augmentation de 3% ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-08-280**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer l'offre de services de la centrale 911 CAUCA, pour et au nom de la Municipalité de Pierreville ;

QUE le paiement de 9 088,19 \$ taxes incluses est autorisé par la signature de l'offre de service de la centrale 911 CAUCA.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entente CAUCA » 02 230 01 494*

## **SÉCURITÉ CIVILE**

---

### **15. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – STABILISATION DES BERGES DU RANG DE L'ÎLE**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2023-05-159 la municipalité a mandaté la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services professionnels dans le dossier de la stabilisation des berges du rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une facture au montant de 3 391,76 \$ pour l'accompagnement avant le mandat professionnel ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-08-281**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement la firme *Techni-Consultant Inc.* au montant de 3 391,76 \$ taxes incluses.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004*

### **16. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME LAMBERT THERRIEN S. E. N. C. – DOSSIER POURSUITE LES SERVICES EXP ET EXCAVATION TOURIGNY – GLISSEMENT DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT QUE les procureurs de la Municipalité, *Lambert Therrien*, avocats ont acheminé une facture au montant de 1 014,90 \$ taxes incluses, en date du 27 juin 2023 dans le dossier de la poursuite avec *Excavation Tourigny* pour le glissement de terrain sur le rang de l'Île et se détaillant ainsi ;

*Me Gabriel Bordeleau au tarif horaire de 200 \$ pour un total de 0,30 heure de travail ;*

*Me Pierre Soucy au tarif horaire de 265 \$ pour un total de 3,10 heures de travail ;*

*Me Emmanuelle Lapierre au tarif horaire de 145 \$ pour un total de 0,92 heure de travail ;*

EN CONSÉQUENCE,

**2023-08-282**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la firme *Lambert Therrien S. E. N. C.*, avocats au montant de 1 171,43 \$ taxes incluses.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412*

## VOIRIE MUNICIPALE

### 17. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION AUX MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 119 492,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-08-283

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE la municipalité de Pierreville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### 18. OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS 2023-2026 À L'ENTREPRISE FERME LE PETIT LARD INC.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-06-213 autorise la municipalité à déposer un appel d'offres public sur le site SEAO pour l'entretien des chemins d'hiver pour une période de un (1) an et de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions conformes et se détaillant comme suit :

Entreprise	Montant taxes incluses	
	1 an	3 ans
Déneigement Jonathan Bergeron	351 966,65 \$	1 165 009,60 \$
Ferme Le Petit Lard Inc.	278 673,54 \$	836 020,60 \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire octroyer le contrat de 3 ans à la plus basse soumission conforme, soit celle émise par l'entreprise *Ferme Le Petit Lard Inc.* au montant de 836 020,60 \$ taxes incluses pour toutes les rues et les rangs de notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-08-284

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de déneigement d'une durée de trois ans à l'entreprise *Ferme Le Petit Lard Inc.* au montant de 836 020,60 \$ taxes incluses.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrat Déneigement.- Pville rues » 02 330 01 443, « Contrat Déneigement.- St-Thomas rues » 02 330 06 443, « Contrat Déneigement.- ND & rues » 02 330 02 443*

## **19. LIGNAGE DES RUES – DEMANDE DE SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT QUE durant l'hiver, les lignages des rues et des rangs ont été effacés à plusieurs endroits ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rapiéçage et d'asphaltage ont été effectués sur différents chemins et différentes rues ;

CONSIDÉRANT QU'après les vérifications faites par notre inspecteur municipal, il y a lieu de procéder au lignage de  $\pm 30$  km de rues et de rangs ainsi que des cases de stationnement pour un montant de  $\pm 14\,768,54$  \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les routes numérotées, qu'une partie du rang de l'Île, du rang du Petit-Bois et du rang Sainte-Anne sont exclus de la présente demande de soumission ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-08-285**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la direction générale à faire la demande de soumissions pour le lignage de  $\pm 30$  km de rues ainsi que le marquage de cases de stationnement ;

QUE les travaux de lignage seront effectués sous la supervision de notre inspecteur municipal ;

ET d'autoriser le paiement de  $\pm 14\,768,54$  \$ taxes incluses pour le lignage de  $\pm 30$  km de rues et de rangs ainsi que des cases de stationnement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Lignage des rues » 02 355 00 639*

## **20. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-12-414 mandate la firme Techni-Consultant inc. pour des services d'accompagnement annuel forfaitaire au coût de  $2\,816,90$  \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant inc. a émis, le 8 août 2023, la facture n° 02033 au montant de  $1\,408,44$  \$ taxes incluses représentant un pourcentage d'exécution du mandat de 50 % ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 02033 est la deuxième et qu'elle complète le mandat d'accompagnement annuel forfaitaire 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-08-286**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 02033, au montant de  $1\,408,44$  \$ taxes incluses à la firme Techni-Consultant inc.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires Professionnels (ING) » 02 320 00 411*

## **21. AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION ET PAVAGE BOISVERT – RÉFECTION DE PAVAGE DE LA RTE. DE LA GRANDE-LIGNE ET DE LA RUE DUCHARME**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-06-236 octroie le contrat des travaux de réfection de pavage de la route de la Grande-Ligne et de la rue Ducharme, au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise *Construction et pavage Boisvert inc.* pour un montant de  $431\,259,50$  \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QU'un ajout au contrat a été demandé soit de prolonger de 100 pieds les travaux de pavage sur la route de la Grande-Ligne ainsi que le changement des puisards sur la rue Ducharme ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux de réfection de pavage de la route de la Grande-Ligne et de la rue Ducharme de se détaille comme suit :

<i>Route de la Grande-Ligne</i>	448 859,02 \$ taxes incluses
<i>Rue Ducharme</i>	44 688,64 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE le 11 juillet 2023, la municipalité a reçu une dénonciation de contrat de sous-traitance de l'entreprise *Action Construction Infrastructure ACI inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 77721 de 493 547,66 \$ taxes incluses émise le 28 juillet 2023 par *Construction et pavage Boisvert inc.* pour le mandat complété des travaux de réfection de pavage de la route de la Grande-Ligne et de la rue Ducharme ;

CONSIDÉRANT QUE le 16 août 2023, la municipalité a reçu l'attestation du paiement de quittance finale émise à *Construction et pavage Boisvert inc.* par l'entreprise *Action Construction Infrastructure ACI inc.* ;

**2023-08-287**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 77721 de 493 547,66 \$ taxes incluses à *Construction et pavage Boisvert inc.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R Chemins-Ens. Pierreville » 02 320 00 721*

## **22. AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET D'OUTILS – CAMION DE LA VOIRIE**

CONSIDÉRANT QUE le camion utilisé par l'inspecteur municipal en voirie, monsieur Sylvain Bardier, est peu outillé ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bardier utilise ses outils personnels dans son travail ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bardier ne devrait pas avoir à fournir ses outils personnels dans le cadre de ses fonctions ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat d'outils et d'équipements pour ce camion de la voirie étant donné le faible inventaire de celui-ci ;

**2023-08-288**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'outils et d'équipements pour le camion utilisé par monsieur Bardier selon un budget maximal de 5 750,75 \$ taxes incluses.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Petits outils » 02 320 00 643*

## HYGIÈNE DU MILIEU

### **23. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES GAZONS TESSIER – CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION DES PAROIS INTÉRIEURES DES ÉTANGS**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-07-233 octroyait le contrat de contrôle de la végétation et des berges à Les Gazons Tessier ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture 2308-0608 de 1 437,19 \$ taxes incluses, soit la deuxième pour la saison ;

CONSIDÉRANT QUE ladite facture se détaille comme suit : 1 000 \$ (taxes en sus) pour le contrôle de la végétation des berges, 250 \$ (taxes en sus) pour le contrôle de la végétation des berges de l'étang du site de dépôt des neiges usées, soit un total de 1 250 \$ (taxes en sus) ;

**2023-08-289**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 1 437,19 \$ taxes incluses à Les Gazons Tessier ;

QUE cette facture sera payable par le secteur de Pierreville.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrôle de végétation- Étangs » 02 414 10 459*

### **24. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI- CONSULTANT INC. – REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET D'AQUEDUCS DE LA RUE DESCHENEUX ET UNE PARTIE DE LA RUE DANEAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme *Techni-Consultant inc.* pour leurs services d'accompagnement durant le mandat professionnel pour les travaux de remplacement des diverses conduites de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 02019, au montant de 2 901,97 \$ taxes incluses et émise, le 18 juillet 2023, par la firme *Techni-Consultant inc.* pour les services d'assistance énumérés au précédent paragraphe ;

**2023-08-290**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 02019 d'une somme de 2 901,97\$ taxes incluses, à la firme *Techni-Consultant inc.* pour les services d'assistance technique et administrative dans le projet de remplacement des conduites secteur Descheneaux et une partie de la rue Daneau.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ- Rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau » 03 310 00 015*

### **25. AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION MCBM – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 – REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET D'AQUEDUCS DE LA RUE DESCHENEUX ET UNE PARTIE DE LA RUE DANEAU**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-05-173 mandate l'entreprise *Excavation McBM* pour la réalisation des travaux d'asphaltage et de remplacement des conduites d'égout pluvial, d'égout sanitaire et d'eau potable sous les rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

CONSIDÉRANT QUE le 8 août 2023, la Municipalité a reçu le *Décompte progressif n°2 des travaux exécutés jusqu'au 4 août 2023* approuvé par la firme *Stantec Experts-conseils Ltée* ;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer dudit *Décompte progressif n°2* est de 409 448,07 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les attestations de quittances concernant les dénonciations de contrat des entreprises *J.U. Houle Ltée* et *Béton Provincial Ltée* ;

2023-08-291

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 409 448,07 \$ taxes incluses à *Excavation McBM* pour le *Décompte progressif n°2*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau » 03 310 00 015*

## 26. OCTROI DE CONTRAT À GFL ENVIRONMENTAL SERVICES INC. - VIDANGE DES BOUES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-06-218 octroie le mandat d'accompagnement professionnel pour les travaux de vidange des boues des étangs aérés à la firme *Techni-Consultant inc.* pour la rédaction d'un devis, la réalisation d'un appel d'offres et la surveillance des travaux afin qu'un rapport intégrant la méthode et la réalisation durant les travaux de vidange puisse être produit au ministère de l'Environnement ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *GFL Environmental Services Inc.* soit l'unique soumissionnaire à avoir répondu à l'appel d'offres *Projet n° 23-00488* ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de 993 809,41 \$ taxes incluses, présentée par *GFL Environmental Services Inc.*, est conforme et se détaille comme suit :

ARTICLE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
Mobilisation et démobilitation	52 370,00 \$
Pompage, conditionnement (le cas échéant), déshydratation (le cas échéant), transport et disposition des boues.	800 000,00 \$
Pompage du regard T-2	12 000,00 \$
Sous-total	864 370,00 \$
TPS 5 %	43 218,50 \$
TVQ 9.975 %	86 220,91 \$
Total taxes incluses	993 809,41 \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se réserve le droit de ne pas donner à contrat les travaux de pompage du regard T-2 ;

2023-08-292

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner la recommandation de la firme *Techni-Consultant inc.*, soit d'octroyer le contrat de vidange des boues des étangs aérés à l'entreprise *GFL Environmental Services Inc.* au montant de 980 012,41 \$ taxes incluses ;

QUE cette dépense sera payable par le secteur de Pierreville.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Vidange des boues étangs » 02 414 10 445*

## 27. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME PLURITEC LTÉE – BALANCEMENT HYDRAULIQUE ET ÉTUDES PRÉPARATOIRES

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-05-170 octroie le contrat de 56 714,87 \$ taxes incluses à la firme *Pluritec LTÉE* pour la réalisation d'un balancement hydraulique et des études préparatoires en lien avec des problématiques à l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° F212801 de 6 746,36 \$ taxes incluses, émise le 20 juillet 2023 par la firme *Pluritec LTÉE* pour les services professionnels rendus au 1<sup>er</sup> juillet 2023 qui se détaillent comme suit :

Activité	Budget	Avancement	
		%	\$
Démarrage & coordination du mandat	13 299 \$	32%	4 255,68 \$
Balancement hydraulique	16 120 \$	10%	1 612,00 \$
Études préparatoires	19 909 \$	0%	0,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

2023-08-293

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° F212801 de 6 746,36 \$ taxes incluses à la firme *Pluritec LTÉE*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services Génie Eau jaune » 02 413 00 411*

## 28. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES SERVICES EXP INC. - SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES – PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-12-428 octroie le contrat de 15 000 \$ à l'entreprise *Les Services EXP inc.* pour la surveillance des travaux d'agrandissement du site des neiges usées de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 761294 de 1 017,99 \$ taxes incluses, émise le 4 août 2023 par *Les Services EXP inc.*, pour les services de surveillance rendus au 14 juillet 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-08-294

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 761294 de 1 017,99 \$ taxes incluses à *Les Services EXP inc.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012*

## 29. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES SERVICES EXP INC. – SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES – MODIFICATION DE LA DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-03-103 mandate la firme *Les Services EXP inc.* pour la préparation d'une modification à la demande d'autorisation du site des neiges usées au MELCCFP dans le but de faire augmenter au maximum le volume d'entreposage de neiges usées sur le site actuel permettant ainsi d'augmenter la capacité d'accueil pour le traitement des neiges usées ramassées sur le territoire et dirigées vers le site ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services estimée par la firme *Les Services EXP inc.* est de l'ordre de ± 10 000 \$ pour la réalisation du mandat ;

CONSIDÉRANT QU'à ce montant des frais de kilométrage, de repas, de papeterie pourront être ajoutés ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 761298 de 517,39 \$ taxes incluses, émise par la firme *Les Services EXP inc.*, pour les honoraires professionnels du 14 juillet 2023 : la modification de plan, des formulaires MELCC, la rédaction de rapport d'ingénierie, coordination CliqSécur et la transmission de la demande ;

2023-08-295

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 761298 de 517,39 \$ taxes incluses à *Les Services EXP inc.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012*

### **30. AUTORISATION DE PAIEMENT À TECHNI-CONSULTANT INC. – MODÉLISATION HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SECTEUR NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-01-36 mandate la firme *Techni-Consultant Inc.* au montant forfaitaire de 4 750 \$ pour des services professionnels d'assistance technique et administrative dans le cadre du projet de modélisation hydraulique du réseau d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 02047 de 448,40 \$ taxes incluses, émise le 17 août 2023 par la firme *Techni-Consultant Inc.*, pour les services professionnels de mobilisation hydraulique du réseau d'eau potable du secteur Notre-Dame ;

2023-08-296

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 02047 de 448,40 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant Inc.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services-Génie-Eau jaune » 02 413 00 411*

### **31. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC.– COLLABORATEURS EXTERNES POUR LA VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2023-06-218 la municipalité a mandaté la firme *Techni-Consultant inc.* pour l'accompagnement dans le projet de vidange des boues des étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 02048 de 4 104,61 \$ taxes incluses, émise le 17 août 2023 par la firme *Techni-Consultant Inc.*, pour les services professionnels d'accompagnement dans le projet de vidange des boues des étangs aérés ;

2023-08-297

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à la firme *Techni-Consultant inc.* de la facture n° 02048 au montant de 4 104,61 \$ taxes incluses.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Vidange des boues étangs » 02 414 10 445*

### **32. AUTORISATION DE PAIEMENT À SNC-LAVALIN INC. – CONTRÔLE QUALITATIF TRAVAUX TECQ DE LA RUE DESCHENEUX ET UNE PARTIE DE LA RUE DANEAU**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-06-192 octroie le contrat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux à l'entreprise *SNC LAVALIN INC.* dans le cadre des travaux de réfection des rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 1671497 de 4 388,78 \$ taxes incluses, émise le 18 août 2023 par *SNC LAVALIN INC.* pour les services rendus au 26 juillet 2023, se détaille comme suit :

<b>Tâche</b>	<b>Budget</b>	<b>%</b>	<b>Fact. à ce jour</b>
Conduites Pierreville secteur ND CM	17 237,56 \$	12.3	2 117,16 \$
Conduites Pierreville secteur ND FO	5 100,00 \$	33.3	1 700,00 \$
Total	22 337,56 \$	17.1	3 817,16 \$

EN CONSÉQUENCE,

**2023-08-298**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 1671497 de 4 388,78 \$ taxes incluses à l'entreprise *SNC LAVALIN INC.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau-TECQ » 03 310 00 015*

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

### **AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

### **33. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE QUITTANCE - T.C.F. EXPRESS INC.**

CONSIDÉRANT QU'au terme d'un acte de vente reçu devant Me Louise Péloquin, notaire, le 11 juillet 2018, et publié au registre foncier du Québec de la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2), le 11 juillet 2018, sous le numéro 23 990 968 (ci-après l'« Acte de Vente »), la municipalité a vendu à *T.C.F. EXPRESS INC.* le lot 449-3 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas-de-Pierreville, dans la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2) ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 449-3 du cadastre du Québec, Paroisse de Saint-Thomas-de-Pierreville, dans la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2), a été rénové et est maintenant connu comme étant le lot 5 745 077 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2) (ci-après « L'Immeuble ») ;

CONSIDÉRANT QUE l'Acte de Vente contenait un solde de prix de vente garanti par une hypothèque sur l'Immeuble et par une clause résolutoire au bénéfice de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le solde de prix de vente a été entièrement remboursé par *T.C.F. EXPRESS INC.* à la municipalité, et donc que la municipalité n'a donc plus besoin des sûretés qu'elles avaient requises à l'Acte de Vente de l'immeuble ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-08-299**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE la municipalité accorde quittance de l'hypothèque contenue à l'Acte de Vente et consente à la radiation totale des droits hypothécaires et de la clause résolutoire contenus à l'acte publié au registre foncier du Québec de la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2), le 11 juillet 2018, sous le numéro 23 990 968 ;

QUE monsieur André Descôteaux, maire, et madame Lyne Boisvert, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Pierreville, l'acte de quittance, et ce, pour donner effet aux présentes.

**34. AUTORISATION D'ENTENTE DE LOCATION – TERRAIN BORD DE L'EAU RUE ALLY - MME SYLVIE SHOONER, REPRÉSENTANTE DES RÉSIDENTS DE LA RUE ALLY**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville est propriétaire du lot no 5 743 790, situé sur le bord de l'eau (rue Ally) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait reçu une demande provenant de la vente d'une maison sur la rue Tremblay en 2021 et suscité cette entente de location ;

CONSIDÉRANT QUE les élus avaient proposé et appuyé à l'unanimité la résolution 2021-04-144 pour la location et l'installation de quais sur le bord de l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE certains contribuables de la rue Ally se questionnent sur la pertinence de cette entente ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution avait suscité de nombreuses inquiétudes sur l'utilisation que la municipalité pourrait faire dudit lot ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires sans installation de quai désirent avoir l'assurance de préserver leur quiétude et leur intimité ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain loué sera de la largeur du terrain adjacent à l'espace de location soit 15,25 m à 30,50 m dépendamment du numéro civique ;

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain ne pourra, en aucun cas, être sous-loué à d'autres personnes durant la période de l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne sera plus responsable de la portion louée dudit terrain et qu'elle n'y effectuera aucun entretien durant la période de l'entente ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-08-300**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la Municipalité à louer le lot 5 743 790 situé sur le bord de l'eau (rue Ally), aux propriétaires riverains de ce secteur pour une période de vingt (20) ans, à raison de 50,00 \$ par année pour l'installation de leur quai personnel ;

QUE cette entente puisse être révisée en tout temps, si tel est le souhait des parties de ce secteur pour les années subséquentes ;

QUE la Municipalité se réserve le droit de mettre fin à la présente entente en tout temps ;

QUE le paiement de location puisse être annexé aux comptes de taxes municipales 2024 des parties.

## LOISIRS ET CULTURE

---

### 35. AUTORISATION DE PAIEMENT À INDIK.CA – RESURFAÇAGE DU TERRAIN DE TENNIS

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2023-06-225, la municipalité a mandaté la firme *Indik.ca* pour procéder au resurfaçage et au lignage du terrain de tennis au coût de 20 235,60 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour le lignage sont moindres que la soumission d'origine, car ayant nécessité seulement un lignage ;

CONSIDÉRANT QUE la facture reçue est de 18 855,90 \$ taxes incluses au lieu du montant de 20 235,60 \$ établi à la soumission ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-08-301

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à la firme *Indik.ca* pour les travaux de resurfaçage et de lignage de tennis et de Pickleball au coût de 18 855,90 \$ taxes incluses ;

QUE dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales (PAFILR)* une aide financière de 5 000,00 \$ a été accordée à la municipalité par *Loisir Sport Centre-du-Québec*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R – Parcs & Jeux » 02 701 50 521*

### 36. AUTORISATION DE PAIEMENT À TESSIER RÉCRÉO-PARC – RÉPARATION DES JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE le module de jeux d'eau du parc Lafrenière était défectueux ;

CONSIDÉRANT QU'il y avait donc lieu de faire un appel de service à *Tessier Récréo-Parc* pour inspecter et réparer ledit module de jeux d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 36,350 de 2 392,63 \$ taxes incluses, émise le 13 juillet 2023 par *Tessier Récréo-Parc* pour la réparation et l'installation de l'interface KTP700 PROFINET 2<sup>e</sup> génération ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-08-302

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 36,350 au montant de 2 392,63 \$ taxes incluses à l'entreprise *Tessier Récréo-Parc*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R-Parcs et Jeux » 02 701 50 521*

### 37. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ D.A. INC. – SALLE RENAUD-BARIL

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2023-04-140 la municipalité a mandaté *Les Entreprises d'électricité D.A. inc.* pour effectuer des travaux multiples d'installation et de fourniture électriques ;

CONSIDÉRANT QU'une facture de 14 986,69 \$ taxes incluses a été reçue à la municipalité et qu'elle se détaille comme suit :

- *PNHA - Salle Renaud Baril* : 14 338,52 \$ taxes incluses
- *PNHA - Salle Renaud Baril extra* : 167,44 \$ taxes incluses
- *Entretien Centre Communautaire* : 480,73 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QU'il y a eu, en extra, des travaux au montant 167,44 \$ taxes incluses qui ont été effectués pour l'ajout d'une prise de courant pour la hotte de cuisson de la salle Renaud Baril ;

**2023-08-303**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à *Les Entreprises d'électricité D. A. inc.*, au montant de 14 986,69 \$ ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Centre Communautaire R-B » 03 310 00 013, « E/R Centre Communautaire » 02 701 20 522*

### **38. AUTORISATION DE PAIEMENT À COUVRE-PLANCHER CASAVANT INC. – SALLE RENAUD-BARIL**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des rénovations du PNHA, il y avait lieu d'installer un dossier de céramique dans la cuisine de la salle Renaud-Baril ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 907615 de 574,88 \$ taxes incluses, émise le 21 juillet 2023 par l'entreprise *Couvre-Plancher Casavant inc.* pour l'installation d'un dossier de céramique ;

**2023-08-304**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 907615 de 574,88 \$ taxes incluses à *Couvre-Plancher Casavant inc.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Centre Communautaire R-B » 03 310 00 013*

### **39. AUTORISATION DE PAIEMENT À CD FINITION INC. - SALLE RENAUD-BARIL**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des rénovations du PNHA, il y avait lieu d'installer une nouvelle moulure de vinyle dans la cuisine de la salle Renaud-Baril ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de ladite moulure n'était pas incluse dans le mandat de rénovations octroyé à *CD Finition inc.* par la résolution 2023-04-140 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 124 de 693,77 \$ taxes incluses, émise le 20 juillet 2023 par l'entreprise *CD Finition inc.* pour l'installation d'une nouvelle moulure de vinyle brune de 4po, d'une longueur de 300pi ;

**2023-08-305**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 124 de 693,77 \$ taxes incluses à l'entreprise *CD Finition inc.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Centre Communautaire R-B » 03 310 00 013*

**40. AUTORISATION DE PAIEMENT À SYLVAIN ALLARD BÉTON ET FISSURES INC. ET RCA ÉLECTRIQUE BAIE-DU-FEBVRE – INSTALLATION DU TABLEAU DE POINTAGE DE SOCCER**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2023-06-232, la municipalité a mandaté la compagnie *Sylvain Allard Béton et fissures inc.* pour la préparation de la surface d'installation du tableau de pointage de soccer, au coût de 3 381,13 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les services de *RCA électrique Baie-du-Febvre* ont été nécessaires pour le branchement du tableau indicateur de soccer au coût de 674,87 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-08-306**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 674,87 \$ taxes incluses à *RCA électrique Baie-du-Febvre* pour le branchement dudit tableau de pointage de soccer ainsi que le paiement de la facture n° 833 de 3 381,13 \$ taxes incluses à *Sylvain Allard Béton et Fissures inc.* pour la base en béton ;

QUE l'achat et l'installation du tableau de pointage de soccer *NEVCO* totalisent une dépense de 12 915,81 \$ taxes incluses.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Panneau numérique » 03 310 01 006*

**41. AUTORISATION D'ACHATS DE BALLONS ET DE FILETS DE SOCCER - TOURNOI DE SOCCER RÉGIONAL 2023**

CONSIDÉRANT QUE les personnes responsables de la gestion des équipes de soccer de la Municipalité ont fait la demande d'achat de dix-huit ballons (6) et douze ballons (4) vendus par Soccer Sport Fitness au coût total de 851,71 \$ taxes incluses ainsi que deux paires de filets de but, vendus par Catsports Inc. au coût total de 314,92 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-08-307**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la somme de ± 1 166,63 \$ taxes incluses afin de payer les demandes d'achats du comité responsable du soccer de la Municipalité.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690*

**42. AUTORISATION D'ACHAT DE MÉDAILLES – TOURNOI DE SOCCER 2023**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du tournoi de soccer 2023, les personnes responsables de la gestion des équipes de soccer de la Municipalité ont fait la demande d'achat de médailles, de chandails et de diverses fournitures vendues par Vêtements Spax inc. pour un total de 2 209,36 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, le 15 août 2023, une facture de 300 \$ taxes incluses concernant l'achat de chandails de soccer pour les bénévoles et les coachs de la saison 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-08-308**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la somme de 2 209,36 \$ taxes incluses afin de payer les demandes du comité responsable du soccer de la Municipalité ;

QUE la somme de 300,00 \$ taxes incluses soit remboursée à madame Kim Guimond pour l'achat des chandails de soccer pour les bénévoles et les coachs de la saison 2022.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690*

#### **43. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA LIGUE DE SOCCER**

CONSIDÉRANT QUE les activités des équipes de soccer de Pierreville sont terminées ;

CONSIDÉRANT QU'il y a 75 inscriptions de joueurs et joueuses au coût de 8,00 \$ par inscription, soit un total de 600 \$ ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-08-309**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 600,00 \$ aux organisateurs de l'évènement, monsieur Jimmy Drapeau, madame Danielle Laramée et madame Vickie Larouche, relativement à la ligue amicale de soccer.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690*

#### **44. AUTORISATION D'ACHAT D'UN FILET DE TENNIS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé au resurfaçage du terrain de tennis ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu d'acheter un nouveau filet de tennis ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° F3519777 de 389,71 \$ taxes incluses, émise le 16 août 2023 par l'entreprise *Sports-Inter Plus* pour un filet de tennis PE 3mm en vinyle double ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-08-310**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat et le paiement de la facture n° F3519777 de 389,71 \$ taxes incluses à l'entreprise *Sports-Inter Plus*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R – Parcs & Jeux » 02 701 50 521*

#### **45. AUTORISATION D'ACHAT DE MOBILIER URBAIN – TERRAIN DE TENNIS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé au resurfaçage du terrain de tennis ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens demandent l'installation d'une poubelle à deux compartiments ainsi que deux bancs pour s'asseoir ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission n° 41040.1 de 1 498,12 \$ taxes incluses, émise le 17 août 2023 par *Tessier Récréo-Parc* pour un panier à rebuts et recyclage de 75L en plastique recyclé, Série place publique incluant le couvercle Ecolotop Bleu/Noir ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission n° SI423-230526.O1 de 2 377,70 \$ taxes incluses, émise le 16 août 2023 par l'entreprise *Simexco* pour deux bancs de parc de 6pi, en plastique recyclé de couleur sable ;

**2023-08-311**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission n° 41040.1 de *Tessier Récréo-Parc* au coût de 1 498,12 \$ taxes incluses ainsi que la soumission n° SI423-230526.O1 de 2 377,70 \$ taxes incluses de l'entreprise *Simexco* ;

QUE la présente résolution autorise le paiement de 1 188,85 \$ taxes incluses de la facture n°9938 de *Simexco*, soit 50 % pour la commande chez le fournisseur ;

QU'une seconde facture de 1 188,85 \$ taxes incluses, suivra à la livraison des bancs.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Projet Divers- Terrain de tennis » 03 310 00 006*

#### **46. DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FADOQ**

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ a présenté une demande de commandite à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le 26 août 2023, la FADOQ loue la salle du Centre Communautaire afin d'y célébrer les 50 ans de services de l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite rembourser la location de ladite salle à titre de commandite ;

**2023-08-312**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remboursement des frais de location de la salle du Centre communautaire à titre de commandite pour l'évènement du 26 août 2023 soulignant les 50 ans de la FADOQ.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Organismes- Divers » 02 701 90 990*

#### **47. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

#### **48. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

- 1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapport mensuel du traitement de la récupération du mois de juillet 2023 - Rapports mensuels du traitement de compost du mois de juillet 2023 ;

2. **ENVIRONOR CANADA** – Rapport de suivi de la visite du 12 juillet 2023 pour l’analyse d’échantillons d’eau du réseau du secteur Notre-Dame ;
3. **CONSEILLER FORESTIER ROY INC.** – Rapport d’étape programme mouches noires JUILLET 2023 - Courriel d’avis de situation exceptionnelle 24 juillet 2023 - Courriel d’avis de situation exceptionnelle 11 août 2023 ;
4. **MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS** – Courriel d’avis de recevabilité AM000017947 ;
5. **GOVERNEMENT DU QUÉBEC, LA VICE-PREMIÈRE MINISTRE, LA MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE** – Courriel de confirmation d’admissibilité au Programme d’aide à la voirie locale – Dossier « TRY93724 – 50113 (17) – 20230516-030 » – Document A, *Exigences du ministère* ;

#### **49. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud, monsieur le conseiller Jonathan Gamelin ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La seconde période de questions débute à 21 h 15 et se termine à 21 h 43.

#### **50. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**2023-08-313**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 43.

---

*André Descôteaux*  
*Maire*

---

*Lyne Boisvert, CPA,*  
*Directrice générale/ Greffière-trésorière*